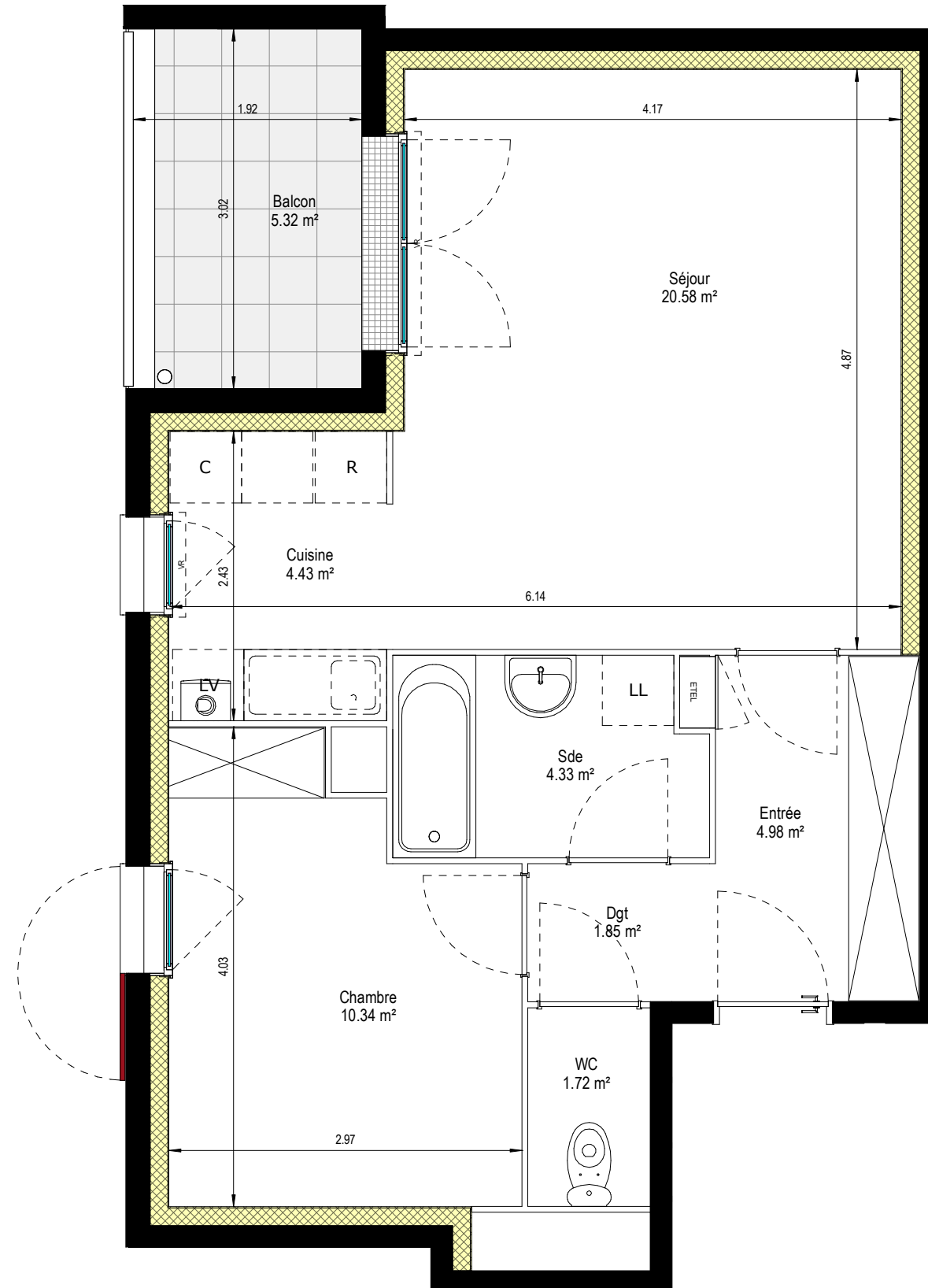
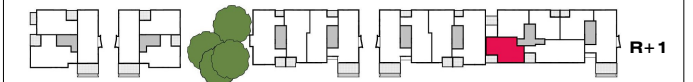




Appartement :

**N°B103** Niveau: R+1  
Type: T2 pièces

Plan de repérage :



### N°B103 Surfaces habitables

Entrée	4.98 m <sup>2</sup>
Séjour	20.58 m <sup>2</sup>
Cuisine	4.43 m <sup>2</sup>
Dgt	1.85 m <sup>2</sup>
Chambre	10.34 m <sup>2</sup>
Sde	4.33 m <sup>2</sup>
WC	1.72 m <sup>2</sup>
<b>Total habitable</b>	<b>48.23 m<sup>2</sup></b>

### N°B103 Surfaces annexes

Balcon	5.32 m <sup>2</sup>
<b>Total extérieur</b>	<b>5.32 m<sup>2</sup></b>

**Date: 15/03/22** **Indice: B** **Echelle 1 : 50**

**Nota :**  
Le présent plan est établi sur la base du permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution.  
Les surfaces des placards sont comprises dans la surface des pièces ou ils se situent.  
Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif, les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.  
L'implantation des meubles évier et autres éléments de cuisine est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuation d'eau à la livraison du logement.

